



CS – 1.10

**Convention de mise à disposition
d'une parcelle de terrain**

Réunion du Comité Syndical

du mercredi 20 septembre 2006

RAPPORT

Présenté par M. Emile GEHANT
Président

Le SERTRID met actuellement à disposition du SIVOM Sud Territoire de Belfort une parcelle de terrain située sur la propriété de l'usine d'incinération, afin de permettre au SIVOM d'y entreposer des conteneurs d'apport volontaire.

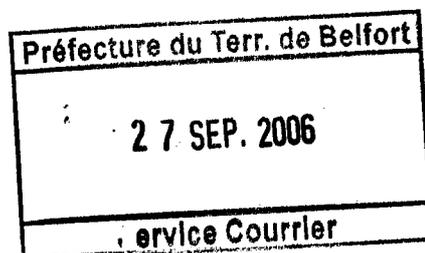
La convention régissant cet accord est arrivée à échéance. Il vous est demandé de bien vouloir :

A l'UNANIMITE le Comité Syndical :

- **VALIDE** les termes de la convention ci-jointe,
- **AUTORISE** M. le Président à signer la nouvelle convention avec le SIVOM Sud Territoire de Belfort

**Ainsi délibérée au siège administratif du SERTRID, ladite délibération ayant été affichée par
extrait le 27 SEP. 2006 conformément au C.G.C.T.**

Dépôt en Préfecture le : 27 SEP. 2006



**POUR EXTRAIT CONFORME
Le Président du S.E.R.T.R.I.D.**


Emile GEHANT